

S É N A T

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12
DE LA CONSTITUTION

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Jeudi 2 juillet 1981. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Pierre Matraja sur le projet de loi n° 249 (1980-1981) autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement français et le Gouvernement du Sénégal sur les travailleurs immigrés.

Après avoir évoqué l'état des relations franco-sénégalaises particulièrement étroites et confiantes, le rapporteur a analysé la convention conclue entre les deux pays sur la formation en vue du retour dans leur pays d'origine des Sénégalais travaillant en France.

M. Pierre Matraja a souligné que les mesures envisagées ne s'appliqueront qu'aux travailleurs sénégalais volontaires pour rentrer définitivement dans leur pays ; il s'agit essentiellement de stages dans des centres de formation professionnelle en vue d'acquérir une qualification correspondant aux besoins de l'économie nationale du Sénégal.

La commission a adopté les conclusions favorables qui lui étaient présentées par le rapporteur.

M. Serge Boucheny a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi n° 250 (1980-1981) autorisant la ratification d'une convention avec la Hongrie, relative à l'entraide judiciaire et à l'extradition. M. Boucheny a fait précéder son analyse des dispositions de la convention d'indications sur la République populaire hongroise où se poursuit, selon le rapporteur, une expérience socialiste originale dans un pays qui ne manque pas d'atouts économiques. Sur la convention elle-même, M. Boucheny a indiqué qu'il s'agissait d'un texte équilibré, présentant toutes les habituelles et nécessaires garanties, tant dans le domaine civil que dans le domaine pénal, notamment en matière d'extradition. La commission a approuvé les conclusions favorables de son rapporteur.

Présentant le rapport sur le projet de loi n° 251 (1980-1981) autorisant l'approbation d'un accord avec la Chine populaire sur l'établissement de postes consulaires, **M. Roger Poudonson**, a rappelé qu'il y avait près de 5 000 ressortissants de Chine populaire en France et que 800 de nos compatriotes résidaient en Chine populaire. Prenant acte de cette situation, l'accord soumis au Sénat organise, en conformité avec les principes traditionnels dans ce domaine, la mise en place d'un consulat général de France à Shanghai d'une part, et celle d'un consulat général de Chine populaire à Marseille, d'autre part. Cet accord a rappelé le rapporteur, s'inscrit dans le contexte de la convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires qui a été ratifiée par les deux parties. Après une intervention du président Jean Lecanuet, présent à l'ouverture du poste consulaire français à Shanghaï, l'année dernière, les conclusions favorables du rapport de M. Poudonson ont été approuvées.

Dans son rapport sur le projet de loi n° 253 (1980-1981) autorisant le Gouvernement à approuver l'accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel, **M. Michel d'Aillières** a tenu à rappeler le bilan décevant des efforts poursuivis au cours des dernières années en vue de rééquilibrer les relations Nord-Sud. Après avoir indiqué la portée de la principale réalisation concrète dans ce domaine, l'accord de 1980 sur le fonds com-

mun des produits de base, il a fait état des résultats très limités des négociations d'accords de produits dans le cadre du programme intégré sur les produits de base ainsi que du fonctionnement décevant des accords de produits actuellement en vigueur. Après avoir donné des indications chiffrées sur le caractère relativement équilibré du marché mondial du caoutchouc naturel, le rapporteur a résumé l'accord soumis au Sénat en le présentant comme un accord de produit classique, qui innove cependant dans certaines de ses dispositions financières. Le mécanisme de stabilisation des cours mis en place par l'accord de 1979 sera assuré par l'intervention d'un stock régulateur lorsque le marché s'écartera d'une fourchette entre un prix plancher et un prix plafond. L'accord fonctionnera grâce à un stock normal et un stock d'urgence financés à parts égales par les Etats producteurs et les Etats consommateurs qui disposeront d'un nombre égal de voix dans le conseil chargé de la gestion de l'accord. Les conclusions favorables du rapport de M. Michel d'Aillières ont été adoptées, après les interventions du président et de M. Yvon Bourges.

La commission a ensuite examiné le **rapport de M. Philippe Machefer** sur le projet de loi n° 258 (1980-1981) autorisant l'**approbation d'un accord de coopération culturelle, scientifique et technique avec la Guinée.**

Le rapporteur a d'abord fait le point de la situation politique et économique de la Guinée puis il a rappelé l'état des relations franco-guinéennes qui se sont normalisées depuis 1978.

Il a souligné que l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique franco-guinéen du 26 juin 1979 s'inscrit dans le cadre de cette normalisation. L'accord porte essentiellement sur le développement des échanges de programmes d'enseignement et la mise à la disposition de la Guinée d'enseignants et d'experts techniques français.

Un protocole annexé à l'accord fixe les conditions de mise à la disposition des personnels français ainsi que les exonérations et garanties dont ils bénéficieront.

Après une intervention de M. Yvon Bourges qui a souhaité que le rapporteur s'en tienne à l'accord de coopération culturelle sans trop insister sur la libéralisation du régime guinéen, la commission a adopté les conclusions du rapporteur favorables au projet de loi.

La commission a enfin décidé de renvoyer à une **séance ultérieure la désignation d'un rapporteur** pour la proposition de loi n° 225 (1980-1981) de Mme Rolande Perlican, tendant à **combattre la faim dans le monde.**

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 1^{er} juillet 1981. — *Présidence de M. Edouard Bonne fous, président.* — La commission a procédé à l'**audition** de **M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances**, qui a d'emblée répondu au questionnaire qui lui avait été adressé.

Le ministre a tout d'abord décrit la situation économique et financière actuelle. La France connaît un nouveau choc lié à la hausse brutale des taux d'intérêt et du dollar. Ce phénomène équivaut pratiquement à un troisième choc pétrolier pour notre pays et prolonge la récession.

Face à cette situation, le Gouvernement a décidé de soutenir notre économie. Il convient ainsi d'éviter qu'à la crise structurelle de certains secteurs s'ajoutent des difficultés liées à la conjoncture. Mais deux limites, l'une externe, l'autre interne, font obstacle à l'action gouvernementale ; la hausse des taux d'intérêt et du dollar pour la première, la progression de l'inflation nationale pour la seconde.

Néanmoins les éléments d'une reprise semblent réunis, qu'il s'agisse du pouvoir d'achat, des stocks et de la propension à investir. Ainsi depuis trois jours les taux de l'argent destiné aux entreprises ont-ils été légèrement desserrés. Compte tenu de ces éléments, l'économie française devrait connaître en 1982 une croissance de la production intérieure brute de l'ordre de 3 p. 100.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a émis des réserves sur les signes précurseurs d'une reprise de l'activité économique.

Dans sa réponse, **M. Jacques Delors** a rappelé l'évolution des taux d'intérêt depuis l'arrivée de la nouvelle administration américaine. Il a notamment précisé que, depuis le 21 mai, la France n'avait pas dépensé un dollar pour soutenir le franc. Dans le même temps, 26 milliards de francs de prêts bonifiés ont été consentis aux entreprises.

M. Christian Poncelet s'est interrogé sur les conséquences pour l'économie française d'une relance de la consommation.

Le ministre a rappelé son hostilité à une politique de blocage des prix industriels mais il a souligné que les gains de productivité souvent dégagés dans le secteur productif, notamment industriel, profitaient parfois plus au secteur de la distribution.

M. Jean Cluzel a noté les besoins financiers des entreprises compte tenu du loyer de l'argent et les difficultés croissantes que connaît le secteur de l'immobilier.

M. Jacques Delors s'est tout d'abord félicité de l'initiative des banques populaires en faveur des P. M. E. Il a annoncé que le montant des aides récemment accordées aux entreprises pourrait être révisé. Des mesures tendant à permettre la construction de 100 000 logements neufs et la rénovation de 20 000 logements anciens viennent d'être prises.

Le ministre a ensuite indiqué que le déficit budgétaire pour l'année 1981 devrait s'établir entre 56 et 70 milliards de francs, une trentaine de milliards restant à financer.

Il a par ailleurs rappelé qu'à son entrée en fonction le déficit prévisionnel s'établissait en réalité à 50 milliards de francs et non aux 30 milliards figurant dans la loi de finances présentée par le précédent Gouvernement.

Evoquant les grandes orientations de la politique de l'épargne, **M. Jacques Delors** a confirmé le refus du Gouvernement de tout bouleversement des mécanismes financiers et fiscaux en vigueur. Une commission d'étude du développement et de la protection de l'épargne prochainement mise en place réfléchira sur cette nouvelle politique et notamment sur le développement des capitaux à risque dont la baisse spectaculaire ne laisse d'inquiéter. Le Gouvernement veillera, par ailleurs, à maintenir l'équité dans la protection de l'épargne.

Une des préoccupations essentielles du ministre est l'amélioration de l'accès des entreprises à l'innovation et aux capitaux à risque.

Enfin, **M. Jacques Delors** a rappelé que tous les engagements financiers de l'Etat seraient tenus.

M. Jean-Pierre Fourcade a évoqué le problème du statut fiscal des obligations.

M. Jean Cluzel a souligné le coût de l'argent pour les collectivités locales.

M. Christian Poncelet a demandé quelques précisions sur l'indexation de l'épargne.

M. Maurice Blin s'est interrogé sur la reconduction dans le prochain budget des mesures de soutien fiscal à l'investissement.

M. Paul Jargot a souhaité savoir si le Gouvernement entendait maintenir l'avoir fiscal.

M. Geoffroy de Montalembert a relevé les incidences des mesures économiques actuelles sur l'agriculture.

M. René Ballayer a demandé au ministre son sentiment sur le maintien de la loi Minjoz.

M. Robert Schmitt a rappelé la situation du crédit mutuel au sein des institutions financières françaises.

M. Josy Moinet a évoqué les problèmes de la protection de l'épargne.

M. Henri Duffaut a souligné la complémentarité des marchés des actions et des obligations. Il a exprimé certaines interrogations liées aux modalités d'application de la progression du S. M. I. C.

M. Jacques Delors a indiqué que le niveau actuel des taux d'intérêt représenterait une charge nouvelle pour le budget de l'Etat de l'ordre de 5 milliards de francs. Il a reconnu les préoccupations que lui occasionnait l'évolution du revenu agricole. Dans ce domaine les pouvoirs publics veilleront à éviter la hausse des prix des produits importés, par le maintien de la valeur du franc, et à maîtriser les prix des produits industriels nécessaires aux agriculteurs.

Pour ce qui concerne le S.M.I.C. l'application des règles légales aurait conduit automatiquement à une hausse de 5 p. 100. Les 5 p. 100 supplémentaires sont compensés pour les entreprises par une baisse des cotisations sociales.

En matière de revenus, pour le ministre, l'indexation n'est pas une maladie qui frappe l'économie française au même titre que certains pays étrangers. Il convient néanmoins de veiller à la flexibilité de notre économie.

Il a rappelé que toute réforme fiscale devrait être graduelle en raison de son coût éventuel pour l'Etat. La déduction de 10 p. 100 pour investissement n'apparaît pas au ministre la meilleure formule mais elle sera maintenue en 1982. Quant à l'avenir fiscal, la commission d'étude examinera l'utilité de son maintien.

Evoquant le problème des tarifs publics, le ministre a souligné les contraintes qui pesaient sur l'action gouvernementale, compte tenu notamment de l'état du marché financier et du compromis nécessaire entre les exigences d'équilibre des finances des entreprises publiques et le souci de ne pas compromettre l'évolution générale des prix.

Il a précisé par ailleurs que les pouvoirs et l'indépendance de la commission de la concurrence seraient renforcés.

A une question de M. Josy Moinet sur l'encadrement du crédit, le ministre a indiqué qu'un changement du système actuel n'est pas envisagé.

M. Edouard Bonnefous, président, et M. André Fosset ont attiré l'attention du ministre sur le renforcement nécessaire des moyens de la Cour des comptes et **M. Louis Perrein** a rappelé les difficultés du contrôle sur les sociétés filiales des entreprises publiques.

Aux interrogations de **M. Maurice Blin**, rapporteur général, et de **MM. Henri Goetschy et Yves Durand** sur la nationalisation du secteur bancaire, le ministre a précisé que la concurrence sera maintenue entre les banques et que le secteur mutuel n'est pas « nationalisable ».

Enfin le ministre a réaffirmé solennellement que le coefficient d'endettement de la France reste faible et que le crédit de la France sur les places internationales est excellent.

La commission a alors désigné **M. Yves Durand** en remplacement de **M. Gustave Héon**, empêché, comme rapporteur du projet de loi n° 256 (1980-1981) autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et celui de la République populaire hongroise tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et du projet de loi n° 257 (1980-1981) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés.

Elle a ensuite entendu puis adopté le rapport de **M. Yves Durand** sur chacun de ces deux textes.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Jeudi 2 juillet 1981. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — Les membres de la commission ont tout d'abord décidé, sur la suggestion de **M. Léon Jozeau-Marigné**, de transmettre leurs félicitations à **M. Raymond Courrière**, récemment nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des rapatriés.

Puis la commission a désigné, par 16 voix contre 9 à **M. Michel Dreyfus-Schmidt**, **M. Marcel Rudloff** afin qu'il examine le problème de l'amnistie qui doit faire l'objet d'un projet de loi prochainement déposé sur le bureau du Sénat.